

CHUZELLES

informations



NOVEMBRE 2011 - FÉVRIER 2012.

N° 115

Sommaire :

- Page 1: Le mot du maire
- Page 2: Cérémonie des voeux
- Page 5: Budget primitif communal 2012
- Page 7: Conseil municipal du 14 décembre 2011
- Page 10: Conseil municipal du 08 février 2012
- Page 14: Informations communales
- Page 15: Commission affaires scolaires et périscolaires
- Page 15: Bibliothèque
- Page 16: Commission communale d'actions sociales
- Page 17: Pêle-mêle
- Page 18: Informations sportives
- Page 19: Ça se passe à Chuzelles
- Page 22: Festival de l'Humour 2012

Le mot du maire

La cérémonie des vœux a été l'occasion de faire le bilan de l'année 2011, mais surtout de présenter les projets pour l'année 2012. Pour que ces actions puissent être lancées rapidement, le conseil municipal a approuvé dès le mercredi 08 février le budget primitif, dont vous trouverez une présentation dans les pages suivantes.

Comme annoncé, les travaux d'aménagement de sécurité dans le centre village débiteront courant mars, pour plusieurs mois. Une attention particulière sera portée sur le déroulement du chantier mais inévitablement ces travaux entraîneront des perturbations sur la circulation et dans vos déplacements. Je vous demande d'être prudents et de redoubler de vigilance.

2012 sera marquée par de nombreuses échéances électorales : les présidentielles les dimanches 22 avril et 6 mai puis les législatives les 10 et 17 juin. N'oubliez pas de réserver un moment lors de ces journées pour venir exercer votre droit de vote.

Je vous donne rendez vous le mercredi 28 mars à 20h30 au Mille club, pour le spectacle de Gérard MOREL dans le cadre du festival de l'humour de Vienne.

Marielle Morel

Responsable de publication : M.MOREL

Comité de rédaction :
R.ALIX ; C.BOREL ; L.BUTHION ;
A. LE GOUGUEC ; G VERNAY.

Bulletin tiré à 860 exemplaires
Et distribué dans chaque foyer de Chuzelles
N°115 – dépôt légal février 2012.



Cérémonie des vœux 2012 de Chuzelles

Discours de Marielle MOREL, Maire, prononcé le 4 janvier 2012.

« Je suis heureuse de vous accueillir pour vous présenter, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour cette année 2012.

2011 s'en est allé avec ses drames, ses catastrophes, ses difficultés mais aussi heureusement ses évènements joyeux et pour certains porteurs d'espoirs.

- S'il ne fallait retenir que quelques images de l'année écoulée, ce serait probablement, celles du tsunami et des tremblements de terre qui ont durement frappé les côtes japonaises. Au-delà de cette catastrophe liée au déchaînement des éléments naturels, s'est ajoutée une tragédie avec la perte de contrôle de la centrale nucléaire de Fukushima. Une fois encore la nature a été plus forte que l'homme. Bien sûr le risque zéro n'existe pas et on ne peut pas tout prévoir. Mais avec le changement climatique, les phénomènes exceptionnels deviennent récurrents et de nouveaux scénarios devront être pris en considération pour assurer la protection des installations à risques. Quelles que soient les orientations qui seront prises concernant notre politique énergétique, nos centrales nucléaires doivent être sécurisées car à nos côtés pendant encore plusieurs dizaines d'années.
- Sur un autre plan, le printemps arabe aura, avec la chute des dictateurs, suscité auprès des peuples opprimés un grand espoir. Cet élan démocratique devra toutefois encore s'affirmer. Aussi pour faire vivre la démocratie dans notre pays, je vous invite à participer nombreux aux différents scrutins auxquels vous serez appelés au cours de l'année 2012.
- Après la crise financière de 2008, le répit aura été de courte durée. Mise en scène par les agences de notation, la crise de la dette qui n'est pourtant pas une situation nouvelle est venue prendre le relais en 2011. Dix ans après sa création, l'euro subit sa 1^{ère} grosse tempête et l'Europe en est fragilisée, avec en perspective un risque de récession.

Plus près de nous, au niveau de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois "ViennAgglo" maintenant, plusieurs décisions importantes ont été prises en 2011.

- L'approbation à l'unanimité du conseil communautaire, des statuts du syndicat mixte concernant la création d'un pôle métropolitain. Ce pôle métropolitain est composé de Saint Etienne métropole, du Grand Lyon, de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère et de ViennAgglo. L'un des objectifs de cette structure, est en étant plus visible au niveau national et européen, de renforcer l'attractivité de ces territoires favorisant ainsi l'installation de nouvelles entreprises créatrices de richesses et d'emplois. Ce pôle métropolitain permettra un travail collaboratif sur quatre thèmes : le développement économique, les déplacements, l'aménagement du territoire et la promotion des grands évènements. Vous trouverez dans le dernier Agglomation un dossier complet sur ce sujet.
- Le conseil communautaire a adopté le 15 décembre dernier à une large majorité le projet de Plan de Déplacement Urbain (PDU) 2012-2017. Les objectifs principaux de la révision de ce PDU sont le développement de l'inter-modalité et le rééquilibrage des modes de transport ; ces objectifs étant guidés par des problématiques environnementales. Chuzelles a été la seule commune à ne pas approuver ce projet. En effet la liaison est-nord (contournement de Vienne pour éviter le transit par la place Saint Louis) passant par Chuzelles reste d'actualité. Le Plan de Déplacement Urbain sera en début de cette année soumis à la consultation des différents services concernés. A l'issue de cette phase d'environ 3 mois, une enquête publique sera réalisée par la CAPV fin du 1^{er} semestre 2012.
- Le 12 décembre dernier, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale a validé le rapprochement entre ViennAgglo et la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais. Il va falloir maintenant se mettre autour d'une table pour trouver les bases d'une coopération future. Compte tenu de la position initiale des délégués communautaires de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, opposés majoritairement à cette fusion, la route risque d'être longue et difficile. Cette évolution, coopération / fusion, aura des conséquences pour nos territoires, maintenant travaillons ensemble pour un projet qui nous rassemble, ce dans l'intérêt général, tout en veillant à préserver le rôle des communes comme échelon de base de l'organisation territoriale.

Voilà les principales réalisations 2011 sur notre commune. **Les travaux pour 2012** sont les suivants :

- Suite aux trois études hydrauliques préliminaires réalisées par le syndicat des 4 vallées, concernant les bassins versants de la Combe Boussole, de la route du Moulin et de l'Abéreau, une convention est en cours de signature pour la Combe de Boussole. C'est le syndicat qui assurera le pilotage de ces 3 dossiers en collaboration avec la CAPV, au titre de sa nouvelle compétence et bien entendu en concertation avec la commune de Chuzelles.
- Les travaux route des Martinières, sous maîtrise d'ouvrage de ViennAgglo, réalisés par l'entreprise Roger Martin, pour un montant de 228 000 € TTC, devraient être achevés fin janvier. Ces travaux répondent à la volonté de la municipalité de créer un réseau de voies piétonnes sécurisées en agglomération (c'est-à-dire à l'intérieur des panneaux de Chuzelles). Compte-tenu de la topographie de la route des Martinières, la création de trottoirs respectant les exigences réglementaires, nous a contraints à certains endroits à réduire la largeur de la chaussée et donc de créer des rétrécissements avec passage prioritaire. Toutefois pour le passage des machines agricoles (n'oublions pas que 75 % du territoire de la commune est en espace agricole) en tout point une largeur minimale de la chaussée de 3.60 m a été respectée. J'espère que ces aménagements, en plus de l'objectif initial d'accessibilité pour les piétons, contribueront également à la réduction de la vitesse qui est aussi une de nos préoccupations.
- Un Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) a été réalisé par ViennAgglo. Ce plan prévoit un certain nombre d'aménagements des voiries existantes, mais aussi la création d'un cheminement piéton ininterrompu du centre village jusqu'au stade. A cet effet nous allons travailler pour que la réalisation d'accotements en stabilisé le long de la RD123, de la route des Folatières jusqu'à la pointe de Boiron, action que nous jugeons prioritaire, soit prise en compte le plus rapidement possible. Les enfants des écoles pourront ainsi se rendre à pied, et en toute sécurité au stade, ce qui nous permettra de ne plus faire appel pour ces petits déplacements, au transport collectif par car. Dans le cadre du Plan d'Accessibilité cette réalisation sera cofinancée par ViennAgglo, le conseil général et la commune de Chuzelles.
- Comme vous avez pu le constater en venant ce soir, les travaux d'aménagements sécuritaires du centre village n'ont pas encore débutés. Dans un souci de coordination et afin de ne pas trop perturber la circulation dans Chuzelles, nous avons décalé le début des travaux du centre village pour permettre la réalisation complète de ceux de la route des Martinières. Le début des travaux du centre village est prévu pour mars, travaux qui devraient se poursuivre jusqu'en juillet. Nous avons conscience que durant cette période les déplacements seront perturbés et nous vous demandons d'être vigilants.
- Concernant l'assainissement, compétence de ViennAgglo depuis décembre 2010, le zonage de l'assainissement collectif a été présenté au conseil communautaire du 15 décembre. Une enquête publique doit être réalisée courant février 2012. En l'état actuel, pour la commune de Chuzelles la priorité de raccordement au réseau d'assainissement collectif concerne le quartier du Rival. Pour l'assainissement non collectif, une réunion aura lieu en début d'année pour informer les chuzellois sur la réglementation et la mise en conformité des installations et sur les aides que pourrait apporter l'Agence de l'eau.
- Après l'adoption du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en juin, et présenté en réunion publique, le Plan Local d'Urbanisme est dans la phase de zonage et de rédaction des règlements afférents. Le PLU devrait être validé et arrêté par le conseil municipal dans le 2ème trimestre 2012. Viendra ensuite la consultation des personnes publiques associées, avant soumission à enquête publique auprès de la population à la rentrée de septembre, pour une durée de 1 mois. L'objectif reste l'approbation du PLU d'ici la fin de l'année 2012.
- Un autre projet dont les pré-études ont débuté en 2011 et qui se poursuivra sur les années à venir, concerne l'aménagement de la parcelle située au nord du parking du 1000 Club. Ce projet prévoit la construction d'environ 50 logements diversifiés, pour assurer une mixité de forme d'habitat (logements collectif, intermédiaire et individuel) et une mixité sociale avec des logements à loyer abordable ; cela nous permettra de nous mettre en conformité avec le Plan Local de l'Habitat de ViennAgglo (PLH). Des surfaces seront également réservées pour l'implantation de commerces et de services de proximité.
Le groupement immobilier retenu est composé de la société Etames appartenant au groupe European Homes (Maîtrise d'ouvrage), du cabinet d'architecture Giroud-Barthe (Maîtrise d'œuvre) et de l'Office Public Advivo (bailleur social).
Le permis d'aménager est envisagé pour début 2013, mais d'ores et déjà des études seront engagées (relevés topographiques, études géotechniques...)

- L'ensemble Restaurant scolaire - Bâtiment technique avance conformément au planning. La réception des travaux est prévue pour le 11 janvier. Ensuite débutera l'aménagement intérieur. Nous espérons une mise à disposition des locaux courant mars. Nous aurons le plaisir, courant du 2ème trimestre, de vous convier à l'inauguration de ce nouvel ensemble qui représente l'investissement principal du mandat, les sommes engagées étant de l'ordre de 2.0 M€. Bien évidemment pour maintenir des finances saines cela limitera pour les 2 à 3 années à venir nos capacités d'investissements.
- En 2012 nous avons également programmé le réaménagement du cimetière, notamment de la partie sud. Les travaux consisteront principalement en la création d'allées, de bordures et l'aménagement de l'entrée côté columbarium.
Parallèlement à ces actions, des travaux récurrents de maintien seront réalisés.

Sur le plan culturel et sportif, nous aurons le plaisir d'accueillir:

- Le mercredi 28 mars dans le cadre du festival de l'humour, un sculpteur des mots ; Gérard MOREL
- Le dimanche 2 septembre, Chuzelles accueillera la course VTT de l'Ecureuil. Cette manifestation de grande ampleur, la précédente édition ayant réuni à Saint-Sorlin plus de 1 500 VTTistes et randonneurs, est organisée par le CVAC (Club Viennois d'Animation Cycliste), avec le soutien de la CAPV et la participation de nombreux bénévoles des communes d'accueil. Dans ce cadre, nous solliciterons votre aide d'ici quelques semaines, pour que cette journée soit une réussite.

Et pour terminer, je souhaiterai remercier :

- Le personnel municipal qui travaille tous les jours à votre service, et encore un peu plus en cette année bissextile.
Le policier municipal a terminé sa période de détachement à Chuzelles et rejoint son corps d'origine : la gendarmerie. Nous sommes en phase de recrutement d'un nouvel agent technique. Il sera sous la responsabilité de C.GONNET responsable des services techniques; les missions relevant d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) seront assurées par les agents des services techniques.
- Les artisans, commerçants, agriculteurs et professions libérales, qui nous préservent, par leur activité, d'une image de village "dortoir".
- Les associations, grâce à ce tissu associatif, c'est le lien social qui est préservé.
- Et tous les élus municipaux qui s'investissent quotidiennement pour le développement de notre commune.

Je vous renouvelle, au nom de l'ensemble du conseil municipal, nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite pour l'année 2012. »

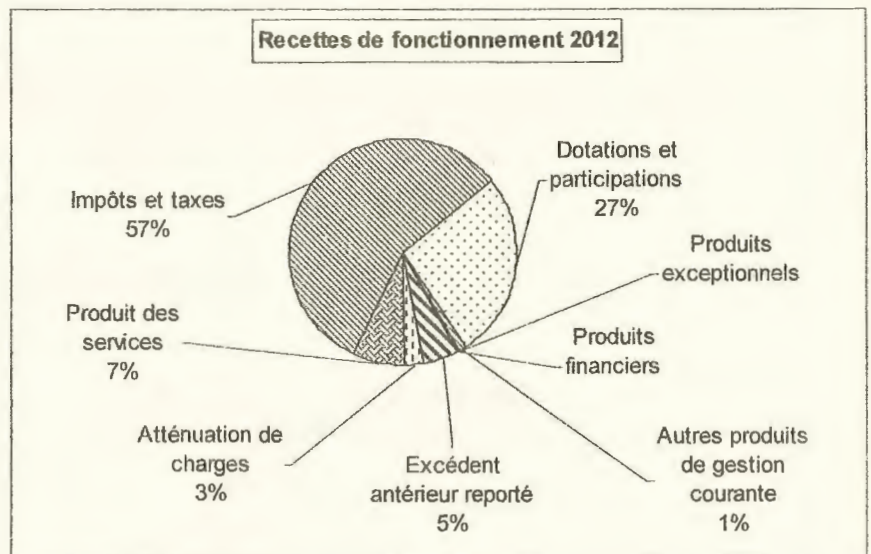


Budget primitif communal 2012 – CHUZELLES

FONCTIONNEMENT

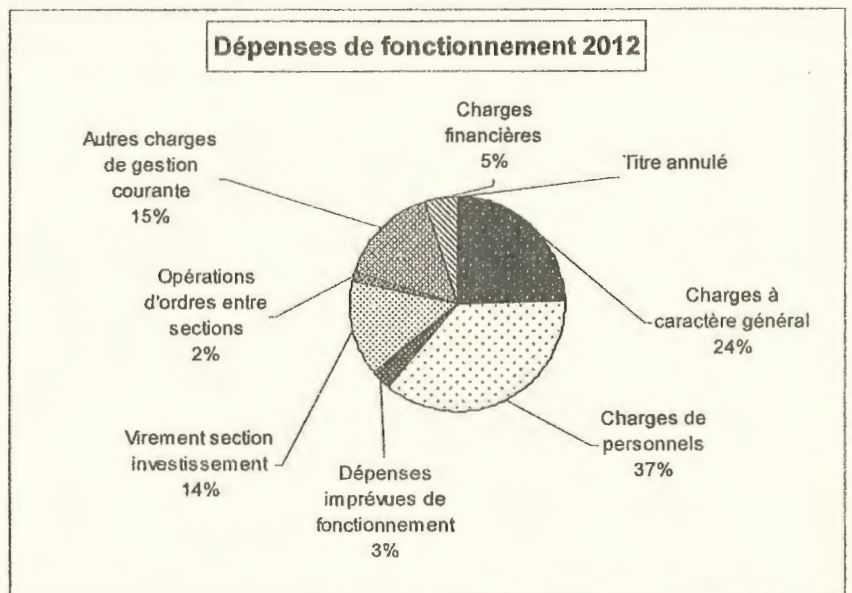
Recettes

Excédent antérieur reporté	61 935 €
Atténuation de charges	35 000 €
Produit des services	95 650 €
Impôts et taxes	732 200 €
Dotations et participations	341 100 €
Autres produits de gestion courante	13 700 €
Produits financiers	10 €
Produits exceptionnels	3 900 €
Total :	<u>1 283 495 €</u>



Dépenses

Charges à caractère général	312 520 €
Charges de personnels	471 430 €
Dépenses imprévues de fonctionnement	39 000 €
Virement section investissement	183 000 €
Opérations d'ordres entre sections	21 000 €
Autres charges de gestion courante	192 845 €
Charges financières	63 600 €
Titre annulé	100 €
Total :	<u>1 283 495 €</u>



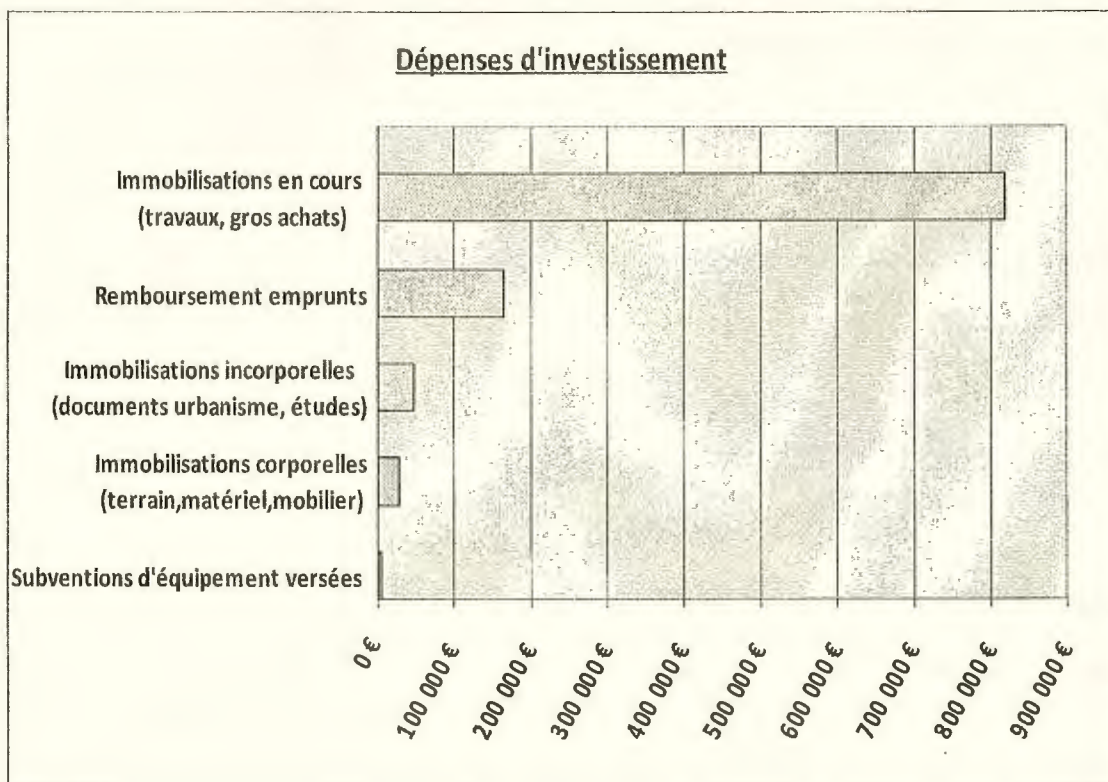
INVESTISSEMENTS

La réalisation des projets d'investissements constitue un axe fort de l'action municipale. Elle concourt à l'amélioration du cadre de vie dans différents domaines.

Ce budget est financé en grande partie par l'autofinancement et les dotations. Pour 2012, aucun recours à l'emprunt n'est réalisé.

La bonne gestion du budget de fonctionnement et une hausse modérée du taux d'imposition (+ 2% sur les taux de 2011) permet de dégager un autofinancement nécessaire pour investir sur la commune.

Ainsi les projets prévus dans le plan de mandat peuvent être mis en œuvre tout en préservant les capacités financières de la commune sur le moyen et le long terme.



Détail des immobilisations en cours

Travaux centre village	398 000 €
Restaurant scolaire et bâtiment technique	305 000 €
Réseaux	40 000 €
Entretien des divers bâtiments	29 000 €
Ecoles	26 000 €
Cimetière	15 000 €



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2011

PRESENTS : Mme MOREL Marielle, Maire, P. ALLARD, MT ODRAT, MT. CARRET, R. ALIX, C. BOREL, B. DECHASSE, C. COURNOT, G. GONIN, O. HIRSCH, L. JAIMET, A. LE GOUGUEC, A. TRUCHET.

EXCUSES : G. GAVIOT-BLANC donne pouvoir à M. MOREL,
H. JANIN donne pouvoir à G. GONIN,
G. VERNAY donne pouvoir à MT ODRAT

ABSENT(S) :

SECRETAIRE : L. JAIMET

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2011 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°39 : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS DE SECURITE EN CENTRE VILLAGE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Marielle MOREL

La première tranche du marché de travaux pour la réalisation des aménagements de sécurité a été lancée début décembre 2011 pour un démarrage des travaux estimé courant mars 2012.

Les travaux consistent notamment en la création d'aménagements de voirie et d'espaces publics dans la centre village (carrefour RD36 et RD123 A, parkings place du Belvédère et place de la Mairie, entrée du groupe scolaire), la réalisation d'aménagements paysagers, la réalisation de travaux de remplacement et d'adaptation de l'éclairage public, la fourniture et pose de mobiliers urbains, la réalisation d'un carrefour à feux.

Ces travaux sont éligibles à certaines subventions, entre autres de la communauté d'agglomération du pays viennois dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain pour la partie concernant les aménagements de voirie et du SEDI pour la partie concernant l'éclairage public.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions auprès des différentes collectivités partenaires (Conseil général de l'Isère), EPCI et syndicats divers, notamment auprès de la CAPV et du SEDI.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N 40 °: CONSTRUCTION DE L'ENSEMBLE RESTAURANT SCOLAIRE / ATELIER TECHNIQUE : AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX,

Rapporteur : Marielle MOREL

Au cours des travaux de construction de l'ensemble comprenant un atelier technique et un restaurant scolaire, certains aléas ont conduit à la réalisation de plus et moins values concernant 9 lots sur 13, l'enveloppe budgétaire affectée aux travaux restant quasiment stable avec 0.35% de plus-value sur l'ensemble des lots.

Il convient donc de conclure des avenants aux marchés de travaux avec les entreprises suivantes :

- Lot n°1 : Terrassements, VRD, Espaces verts – entreprise GUILLAUD TP pour une plus-value d'un montant de 2 626.10 HT représentant +1.70% du montant initial du marché (154 164 € HT)
- Lot n°2 : Gros œuvre, maçonnerie – entreprise MILLET NIVON pour une moins-value d'un montant de 10 923 € HT représentant -2.87% du montant initial du marché (380 952.30 € HT)
- Lot n°5 : Menuiseries extérieures aluminium – entreprise SNMA pour une moins-value d'un montant de 876 € HT représentant -1.32% du montant initial du marché (66 524 € HT).
- Lot n°6 : Serrurerie, portails, habillage de façades – entreprise CONCEPT METAL SERVICES pour une plus-value d'un montant de 16 690 € HT représentant +13.14% du montant initial du marché (127 042.50 € HT)
- Lot n°7 : Platerie, peinture, faux plafonds – entreprise MARRON FRERES pour une moins-value d'un montant de 5 240 € HT représentant -5.76% du montant initial du marché (90 905.90 € HT)
- Lot n°8 : Menuiseries intérieures bois – entreprise EVCM pour une moins-value d'un montant de 831.40 € HT représentant -2.16% du montant initial du marché (38 566.87 € HT)
- Lot n°9 : Carrelages, faïences – entreprise PIAZZA pour une plus-value d'un montant de 3 286 € HT représentant +5.64% du montant initial du marché (58 307.65 € HT)
- Lot n°12 : Electricité, courants faibles – entreprise BEAUX pour une plus-value d'un montant de 781 € HT

représentant +0.56% du montant initial du marché (138 888 € HT).

- Lot n° 13 : Matériel de cuisine – entreprise CUNY PROFESSIONNEL pour une moins-value d'un montant de 480 € HT représentant -0.92% du montant initial du marché (52 128 € HT)

Le cumul de ces plus et moins values (représentant +5032.70 € HT) porte l'ensemble des marchés de travaux

de 1 453 085.95 € HT à 1 458 118.65 € HT, soit 0.35 % de plus-value.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer les avenants avec les entreprises et pour les montants cités ci-dessus.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°41 : MODIFICATION DES LIMITES D'AGGLOMERATION

Rapporteur : Marielle MOREL

Il est proposé de redéfinir les limites d'agglomération de la commune comme suit :

N° d'ordre	Route	Limite d'agglomération	
		Type	Définition
11001	Rue de la croix de Tourmente – RD 36	Entrée / Sortie	200 m. après chemin du Riollet
11002	Rue de Boiron	Entrée / Sortie	Intersection avec la route de Villette de Vienne - RD123
11003	Rue de Vienne – RD 123A	Entrée / Sortie	Intersection avec la route de Villette de Vienne - RD123
11004	Route des Martinières	Entrée / Sortie	300 m. après chemin de la Grande Combe
11005	Route de Communay – RD 36	Entrée / Sortie	75 m. après rue de Montferrat Recours
11006	Route de Simandres	Entrée / Sortie	Intersection avec accès lotissement Pleine Campagne
11007	RN7 – Les Pins	Entrée / Sortie	30 m. impasse des Essarts
11008	RN7 – Les Pins	Entrée / Sortie	100m. après chemin des Pins

Il est proposé au conseil municipal d'accepter les modifications de limites d'agglomération proposées et d'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes démarches et signer tous documents s'y rapportant.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

DELIBERATION N°42 : INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER POUR L'ANNEE 2011

Rapporteur : Marielle MOREL

Le trésorier principal auprès de la trésorerie de Vienne, Monsieur Joseph SICARD, assure des prestations de conseil à la commune tout au long de l'année au titre de la gestion courante. L'indemnité de conseil qui lui est due à ce titre est établie annuellement à partir de la moyenne des éléments comptables des trois exercices précédents (2008 à 2010) extraits des comptes de gestion conformément au décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 et à l'arrêté du 16 décembre 1990.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2011, soit 452.25 Euros bruts.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

DELIBERATION N°43 : DON AU TELETHON

Rapporteur : Marielle MOREL

Comme chaque année la commune souhaite verser une participation financière à l'association française contre les myopathies dans le cadre du Téléthon. La dépense sera imputée au budget chapitre 011 article 6238.

Il est proposé au conseil municipal de verser cette année une participation d'un montant de 350 € à l'association

française contre les myopathies dans le cadre du Téléthon.

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable par 15 voix pour et une abstention (MT. CARRET).

DELIBERATION N°44 : ACQUISITION FONCIÈRE – ROUTES DES MARTINIÈRES

Rapporteur : Marielle MOREL

Les travaux de sécurisation de la route des Martinières, sous maîtrise d'ouvrage de la CAPV, nécessitent l'acquisition de deux bandes de terrain (parcelles A1975 et A3142) d'une superficie de 186.30 m² longeant la route des Martinières et appartenant à un propriétaire privé. Le montant de l'acquisition sera discuté avec le propriétaire en fonction de l'estimation du service des domaines demandée à titre indicatif.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte se rapportant à l'acquisition de la bande de terrain d'une superficie de 186.30 m².

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°45 : CCAS : PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS D'ABONNEMENT TELEALARME

Rapporteur : Patrick ALLARD

Plusieurs personnes âgées de la commune bénéficient du service téléalarme mis en place par la CAPV. Une partie des

frais de l'abonnement au service peuvent être pris en charge par l'Aide Personnalisée pour l'Autonomie (APA) pour les bénéficiaires éligibles.

Les commissions Affaires sociales et CCAS, réunies le 25 novembre 2011, proposent la mise en place à compter du 1^{er} janvier 2012 d'une participation financière au frais d'abonnement téléalarme pour les personnes non bénéficiaires de l'APA qui en font la demande et dont les ressources mensuelles sont inférieures à deux fois le montant du revenu de solidarité active (*Base : RSA non majoré pour une personne seule*).

Les ressources mensuelles à prendre en compte, au vue des avis d'imposition ou non-imposition de l'année N-2 présentés par le demandeur, sont la moyenne :

- De ses revenus (retraites, pensions,...),
- De ses revenus bruts de capitaux mobiliers,
- De ses revenus fonciers bruts déclarés aux services fiscaux.

Les membres présents prennent acte du projet.

DELIBERATION N°46 : APPEL A PROJET IMMOBILIER : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE MANDAT

Rapporteur : Marielle MOREL

Par délibération du 13 avril 2011, le conseil municipal avait pris acte du lancement de l'appel à projet immobilier en centre village pour le choix d'un opérateur.

Le groupement retenu, conformément au cahier des charges, est composé du cabinet d'architecte Giroud-Barthe (Maîtrise d'œuvre), du groupe European Homes (Maîtrise d'ouvrage) et de l'office public Advivo (Baillieur social).

Afin de mener à bien le projet et de réaliser des études préliminaires sur la parcelle A 1138 (en cours de classement en zone NA Indiqué par la révision du POS en cours), il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer une convention de mandat avec le groupe European Homes dont un projet est annexé à la présente délibération.

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°47 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE FAIRE APPEL AU SERVICE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DE L'ISERE.

Rapporteur : Marielle MOREL

Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 3 et 25,

Considérant, que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère dispose d'un service « remplacement », dont la définition même est de mettre à disposition des collectivités du département des agents pour effectuer des remplacements ou pallier à des besoins occasionnels ou saisonniers et ce, dans les meilleurs délais.

Considérant, que le Centre de Gestion demande à la collectivité, pour assurer ce service, en sus du remboursement des traitements et des charges patronales

s'attachant à la mission, une participation forfaitaire, de 10% sur la totalité des sommes engagées, correspondant aux frais de gestion.

Considérant, que la commune doit, dans certains cas, faire face rapidement :

- à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité, ou autres citées dans l'article 3 alinéa 1er de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984
- à des besoins spécifiques (application de l'article 3 alinéa 2 de la même Loi)

Considérant, que la commune n'a pas toujours l'opportunité de recruter directement les personnes qualifiées, il est proposé au conseil municipal :

- de recourir au service remplacement du Centre de Gestion de l'Isère chaque fois que cela est nécessaire, afin de respecter le maintien du service public ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune, les conventions et les éventuels avenants permettant de faire appel au service « remplacement » du Centre de Gestion de l'Isère, ainsi que toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la délibération.

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ARTICLE L2122-22 CGCT)

Dans le cadre de sa délégation, Madame le Maire indique que trois consultations ont été lancées depuis le dernier conseil municipal

- Travaux d'aménagement du cimetière : la date de retour des offres était fixée au 8 décembre dernier. 2 offres ont été réceptionnées.
- Fourniture et livraison de mobilier au futur restaurant scolaire : la date de retour des offres était fixée aujourd'hui, 14 décembre. 6 offres ont été réceptionnées.

Ces deux consultations seront analysées lors de la commission d'appels d'offres du 21 décembre prochain et donneront lieu à un compte rendu au prochain conseil municipal.

- Travaux d'aménagement du Centre village : la consultation a été publiée le 02 décembre 2011, la date de retour des offres est fixée au 19 janvier 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Maire
Marielle MOREL



CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2012

L'an deux mille douze, le huit février, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 février 2012

PRESENTS : Mme MOREL Marielle, Maire, G. GAVIOT-BLANC, P. ALLARD, MT. ODRAT, MT. CARRET, R. ALIX, C. COURNOT, B. DECHASSE, G. GONIN, O. HIRSCH, L. JAIMET, H. JANIN, A. LE GOUGUEC, A. TRUCHET.

EXCUSE(S) : C. BOREL donne pouvoir à R. ALIX

ABSENT(S) : G. VERNAY

SECRETAIRE : L. JAIMET

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2011 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°1 : Compte administratif budget CCAS 2011

Rapporteur : G. GAVIOT-BLANC

Lecture est faite du Compte Administratif de ce budget, les résultats sont conformes au compte de gestion de la Trésorerie et sont les suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2010	Virement à la section investissement.	Résultat de l'exercice 2011	Résultat de clôture de 2011
FONCTIONNEMENT	3 966.92 €	0 €	- 801.31 €	3 165.61 €

Madame le Maire ne prend pas part au vote de ce compte administratif.
Après délibération, les membres du CCAS émettent un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°2 : Compte administratif budget communal 2011

Rapporteur : G. GAVIOT-BLANC

Lecture est faite du Compte Administratif de ce budget, les résultats sont conformes au compte de gestion de la Trésorerie et sont les suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2010	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice 2011	Résultat de clôture de 2011
INVESTISSEMENT	34 781 €	0 €	106 976.97 €	141 757.97 €
FONCTIONNEMENT	252 246 €	0 €	338 775.80 €	591 021.80 €

Madame le Maire ne prend pas part au vote de ce compte administratif.
Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité

DELIBERATION N°3 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011.

Rapporteur : Marielle MOREL

Après avoir examiné le compte administratif, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 591 021.80 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 338 775.80 €

B Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - + 252 246.00 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 591 021.80 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) 0.00 €

R 001 (excédent de financement) 141 757.97 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)

Besoin de financement 326 600.00 €

Excédent de financement (1) 0.00 €

Besoin de financement F = D + E (1) 184 842.03 €

AFFECTATION = C = G + H 591 021.80 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 529 087.30 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 61 934.50 €

DEFICIT REPORTE D 002 (4) 0.00 €

(1) Origine : autofinancement : 184 842.03 E

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de 2012

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité

DELIBERATION N°4 : TAUX D'IMPOSITION 2012 :

Rapporteur Marielle MOREL

Madame le Maire rappelle les différents débats d'orientation budgétaire sur ce point et propose d'appliquer comme discuté ensemble une augmentation de 2 % sur le taux actuel.

Les taux seraient donc les suivants :

Taxes	Rappel des taux 2011	Taux 2012
Taxe habitation TH	12.14	12.38
Taxe foncière sur le bâti TFB	15.71	16.02
Taxe foncière sur le non bâti	58.36	59.53

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°5 : Subventions aux associations pour 2012

Rapporteur : Marielle MOREL

Madame le Maire donne lecture aux membres présents des propositions de subventions faites par la commission, réunie le 20 janvier 2012, ainsi que des cotisations dues à divers organismes pour l'année 2012.

Associations	Année 2012	Associations	Année 2012
ACCA	300 €	Football Club de la Sévenne	1 100 €
AGV gymnastique volontaire	350 €	Football Club de la Sévenne (stage)	300 €
Association Familiale Rurale	350 €	Rugby Club Sévenne	700 €
Association française contre les myopathies (Téléthon)	350 €	AFIPAEIM	300 €
Association des pêcheurs de la gère	300 €	Bibliothèque pédagogique	100 €
Chorale «Clé des chants»	550 €	Prévention routière	100 €
Club des anciens «Trait d'union»	200 €	Délégation Education nationale	50 €
Ecole de musique	3 500 €	Divers	650 €
Harmonie	800 €		
Total global : 10 000 €			

Participations autres organismes	Année 2012
ADMR	3 500 €
Chambre des métiers Isère	200 €
Chambre des métiers Rhône	330 €

Participations autres organismes	Année 2012
Association des maires Isère	490 €
PARFER	280 €

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Marie-Thérèse CARRET ne prend pas part au vote concernant l'Association Familiale Rurale et l'Association française contre les myopathies (Téléthon), étant partie prenante de ces associations.

DELIBERATION N°6 : Budget Primitif COMMUNAL 2012

Rapporteur : Marielle MOREL

Madame le Maire présente aux membres présents les différentes prévisions pour l'année 2012 :

- <u>section de fonctionnement</u> :	- <u>section d'investissement</u> :
. dépenses : 1 283 494.50 €	. dépenses : 1 066 445.27 €
. recettes : 1 283 494.50 €	. recettes : 1 066 445.27 €

Suite aux différentes explications, le budget primitif communal 2012 est adopté à l'unanimité

DELIBERATION N°7 : Budget Primitif CCAS 2012

Rapporteur : Marielle MOREL

Madame le Maire présente ensuite les différentes prévisions du budget CCAS pour l'année 2012 :

- <u>section de fonctionnement</u> :
. dépenses : 10 166.00 €
. recettes : 10 166.00 €

Ce budget est adopté à l'unanimité par les 4 membres du CCAS.

DELIBERATION N°8 : Construction restaurant scolaire/atelier technique : autorisation donnée au Maire de signer des avenants aux marchés de travaux.

Rapporteur : Marielle MOREL

Lors du conseil municipal du 14 décembre dernier, 9 avenants de plus et moins values avaient été conclus sur l'ensemble des 13 lots de travaux.

Le chantier arrivant à son terme, trois autres entreprises de travaux enregistrent la réalisation de plus-values sur leur lot. La commission d'appels d'offres, réunie ce jour, propose de conclure des avenants aux marchés de travaux avec les entreprises suivantes :

- Lot n°2 : Gros œuvre, maçonnerie – entreprise MILLET NIVON pour une plus-value d'un montant de 1490 € HT. Le lot n° 2 avait déjà fait l'objet d'un avenant n° 1 de moins-value à hauteur de 10923 € HT. L'ensemble des plus et moins values enregistrées sur ce lot représentent - 2.48% du montant initial du marché (380 952.30 € HT).
- Lot n°11 : Plomberie - Chauffage - VMC – entreprise SARL MARTIN pour une plus-value d'un montant de

1804.88 € HT représentant + 0,71% du montant initial du marché (255 804,58 € HT). Ce lot n'avait pas fait l'objet d'avenant antérieurement.

- Lot n° 8 : Menuiseries intérieures bois – entreprise EVCN pour une plus-value d'un montant de 1270.50 € HT. Ce lot avait déjà fait l'objet d'un avenant n° 1 de moins-value à hauteur de 831.40 € HT. L'ensemble des plus et moins-values sur ce lot représentent + 1.14 % du montant initial du marché (38566.87 € HT).

Le cumul des plus et moins values enregistrées à ce jour (soit + 9598.08 € HT) porte l'ensemble des marchés de travaux de 1 453 085.95 € HT à 1 462 684.03 € HT, soit 0.66 % de plus-value.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer les avenants avec les entreprises et pour les montants cités ci-dessus.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable

DELIBERATION N°9 : Révision du Plan de Déplacements Urbains du pays viennois : avis du conseil municipal sur le projet

Rapporteur : G. GAVIOT-BLANC

La communauté d'Agglomération « ViennAgglo » a, lors de la séance du conseil communautaire du 15 Décembre 2011, arrêté le projet du Plan de Déplacements Urbains 2012-2017 (PDU), ce suite à la révision du PDU initial de 2003.

Règlementairement, ce projet doit être soumis aux maires des communes de ViennAgglo qui doivent émettre un avis. L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à compter de la transmission du dossier (soit le 9 Janvier 2012) équivaut à un avis réputé favorable.

Pour mémoire, lors du comité de pilotage du 4 Juillet 2011, il avait été décidé de solliciter les communes pour se prononcer sur le projet du PDU.

La commune de Chuzelles avait donc délibéré sur ce sujet le 19 Juillet en émettant un avis favorable avec des réserves sur ce dossier :

- ⇒ Le souhait d'une extension de la zone d'étude
- ⇒ La nécessité d'une discussion avec la collectivité qui porte la zone de Lafayette et un rapprochement avec les territoires voisins au nord du territoire.

⇒ L'utilité d'orienter au plus tôt les véhicules provenant de la zone de Lafayette

Le projet a été ensuite finalisé et complété en prenant en compte les différentes remarques et a été soumis au vote du conseil communautaire.

Lors de la séance du 15 décembre, Madame le Maire de Chuzelles, conseiller communautaire, a voté contre le projet, ce en accord avec son conseil municipal.

Les motivations de ce vote étaient les suivantes :

⇒ L'aire d'étude de la liaison Est-Nord a été élargie mais il n'en demeure pas moins que le tracé fortement pressenti (cf document du SCOT) raccorde cette voie sur l'échangeur de Communay et donc traverse nécessairement la commune de Chuzelles.

⇒ Le projet de liaison Est Nord impacte, au titre de l'environnement, fortement la commune de Chuzelles.

⇒ La nécessité d'une voie nouvelle ne nous semble pas démontrée. L'utilisation de la voirie existante devrait être également étudiée. En effet actuellement, afin d'éviter le passage par la Place St Louis, les usagers allant de l'est du Pays Viennois en direction de l'agglomération lyonnaise se reportent déjà pour partie sur ces voiries non adaptées. Il est fort

probable qu'une nouvelle voie risque d'aspirer un flux supplémentaire.

⇒ Afin de répondre aux préconisations du SCOT et aux objectifs du PDU, visant à sortir les véhicules des centres village, il nous apparaît prioritaire de porter les efforts sur un projet de contournement de Chuzelles, évitant le transit des véhicules et également des poids lourds (en augmentation par rapport au développement du secteur Lafayette) par le centre village. Le PDU n'apporte aucun élément précis sur ce sujet.

⇒ L'incertitude actuelle sur les futurs projets est préjudiciable dans le cadre de l'élaboration du PLU car susceptible d'interférer avec notre vision du développement de la commune de Chuzelles et notamment de son centre village.

Au regard des éléments énoncés ci-dessus et à la lecture du projet final du PDU, il n'est pas envisageable de confirmer l'avis favorable avec réserves émis lors du conseil municipal du 19 Juillet 2011.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis défavorable concernant le projet du Plan de Déplacements Urbains 2012 – 2017.

Après discussion, le conseil municipal se prononce sur cet avis concernant le projet du Plan de Déplacements Urbains 2012 – 2017 : 14 voix pour un avis défavorable concernant le projet du Plan de Déplacements Urbains 2012 – 2017 / 1 abstention : Rémy ALIX

DELIBERATION N°10 : Choix du nom du futur programme immobilier

Rapporteur : Marielle MOREL

Par délibération du 14 décembre 2011, le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention de mandat avec le groupement retenu pour le projet immobilier en centre village sur la parcelle cadastrée A 1138 et située rue du Verdier à l'aplomb de la salle communale dénommée le Mille Club.

- 7 voix pour « Les Terrasses de Caucilla » : M. MOREL, G. GAVIOT-BLANC, C. COURNOT, A. TRUCHET, O. HIRSCH, L. JAIMET, H. JANIN ;

La municipalité souhaitant conserver le choix du nom du futur ensemble immobilier, et après discussion en réunion de préparation, 2 noms vous sont proposés ce soir à savoir : Les Terrasses du Verdier / Les Terrasses de Caucilla

Après délibération :

- 6 voix pour « Les Terrasses du Verdier » : A. LE GOUGUEC, MT. ODRAT, R. ALIX, C. BOREL, B. DECHASSE, G. GONIN ;
- 2 voix contre : MT. CARRET et P. ALLARD.

Le nom du futur programme immobilier « Les Terrasse de Caucilla » est adopté.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ARTICLE L2122-22 CGCT)

Décision du Maire n°2012/01.

Afin de procéder à des travaux de création et d'élargissement d'allées, de mise en place d'une liaison des eaux pluviales et la réalisation de regards, un marché de travaux (MAPA) a été lancé courant novembre 2011.

Suite à l'ouverture des plis le 21 décembre et l'analyse des offres le 20 janvier 2012 (critères prix : 40% / valeur technique : 60%) la commission d'appels d'offres a attribué le marché à l'entreprise ROGER MARTIN Rhône Alpes établissement de Lyon sis 617 route de

Vienne à CHASSE-SUR-RHONE (38670) pour un montant de 11 993.60 € HT.

Le démarrage des travaux sera convenu d'un commun accord avec l'entreprise.

Deux autres marchés publics (procédure adaptée) sont actuellement en cours (en attente de notification) :

- Fourniture et livraison du mobilier au restaurant scolaire
- Travaux d'aménagement de sécurité en Centre Village

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le Maire
Marielle MOREL



INFORMATIONS COMMUNALES

JOBS D'ÉTÉ 2012 SERVICE TECHNIQUE / ESPACES VERTS

Cet été, la Mairie recrute pour son service technique des jeunes Chuzellois majeurs et titulaires du permis B pour une durée de 1 mois.

- Temps complet (35 heures hebdomadaires)
- Travail exclusivement en extérieur (petits travaux, entretien des espaces verts,...)
- Horaires : du lundi au vendredi de 6h30 à 13h30

Si vous êtes intéressé(e), merci de bien vouloir déposer votre candidature (CV et lettre de motivation) en Mairie AU PLUS TARD VENDREDI 25 MAI À 19H00

PRÉVENTION DES CAMBRIOLAGES : le groupement de gendarmerie départementale de l'Isère vous conseille : le cambrioleur choisit des cibles faciles. Il se renseigne sur vos habitudes. Il recherche et profite des failles de votre protection. Le principal ennemi des cambrioleurs est le temps qu'ils passent à vaincre vos défenses !



Prévenir c'est :

- fermer toutes les portes et les fenêtres, même pour une absence de courte durée ;
- ne pas cacher les clefs sous le paillasson ou sous un pot de fleurs ; n'inscrire ni nom ni adresse sur ses trousseaux de clefs ; ne pas laisser la clef sur ou dans véhicule. Conserver cette clef en un lieu éloigné de l'entrée de votre habitation ;
- ne pas garder chez soi d'importantes sommes d'argent, même dans des cachettes que vous pensez introuvables ; ne jamais laisser dans un

logement inoccupé des objets de valeur, de l'argent, des bijoux, des chèques... ;

- photographier vos bijoux, vos tableaux, vos meubles de style, vos petits objets d'art... Conserver les factures.
- renforcer la protection de votre domicile ; poser sur les ouvrants les plus accessibles et non munis de volets ou de persiennes des grilles ou des barreaux pleins en acier ;
- changer immédiatement les serrures en cas de perte ou de vol de vos clefs surtout si cela s'est accompagné de la perte ou du vol de documents où figure votre adresse ;

En cas de cambriolage :

- laissez les lieux en l'état ; ne touchez à rien ; prévenez sans délai la Gendarmerie ou la Police -appel au 17 ;

- dressez un inventaire des objets dérobés et apportez le lors de votre dépôt de plainte ; prévenez votre assureur.

Groupement de gendarmerie départementale de l'Isère : Tél : 04.76.20.37.00

SPANC (assainissement non collectif) :

La réunion du 8 février 2012 organisé par ViennAgglo, avec la participation de la société SAUR, a eu pour objectif principal d'informer les Chuzellois dont l'installation est non conforme au titre de l'environnement, sur la réglementation et la mise en conformité de leurs installations. ViennAgglo leur a aussi indiqué les aides dont ils pouvaient bénéficier pour leur permettre de financer partiellement la mise aux normes de leur assainissement individuel.



ZONAGE D'ASSAINISSEMENT : LANCEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Selon l'arrêté de Monsieur le Président de la CAPV en date du 25 janvier 2012, le projet de zonage d'assainissement des communes de Chasse Sur Rhône, Chonas l'Amballan, Chuzelles, Les Côtes d'Arey, Estrablin, Pont Evêque, Reventin Vaugris et Saint Sorlin de Vienne, est soumis à enquête publique d'un mois :

Du 13 février 2012 au 13 mars 2012 inclus.

Un dossier technique et administratif est déposé en mairie de Chuzelles, consultable aux jours et heures habituels d'ouverture : les registres d'enquête vous permettent de noter vos observations éventuelles. Vous pouvez aussi les transmettre par courrier avec accusé de réception auprès de Monsieur le Commissaire Enquêteur, à la CAPV.



COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

RENTREE DES CLASSES 2012/2013 :

Les inscriptions des enfants nés en 2009 débutent !
Elles se font en mairie, aux horaires habituels d'ouverture :

- Mercredi 14 mars, Vendredi 16 mars
- Mercredi 21 mars, Vendredi 23 mars
- Mercredi 28 mars, Vendredi 30 mars



Se munir :

- du carnet de santé de l'enfant
- du livret de famille
- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

COMMUNIQUE

Les "Restos du Cœur" de Vienne remercient par courrier la mairie de Chuzelles pour son soutien aux plus démunis.
En effet, les laitages et les fruits non consommés au restaurant scolaire sont portés en fin de semaine au centre viennois de l'association et permettent de renforcer les dons à distribuer aux bénéficiaires.



Restos du cœur – 34 rue Victor Faugier – 38200 VIENNE



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

En raison d'un dégât des eaux, la bibliothèque municipale a été fermée au public du 6 février au 2 mars 2012 inclus. Des travaux de réfection ont été réalisés. Depuis le 5 mars 2012, nous pouvons à nouveau accueillir les lecteurs.

Nous vous prions de nous excuser de la gêne occasionnée pendant cette période et vous remercions de votre compréhension.

- Ouverture de la nouvelle médiathèque « Le Trente » à Vienne :

Le TRENTE (bibliothèque médiathèque "tête de réseau", conservatoires de danse et de musique) a ouvert ses portes à VIENNE fin janvier 2012. Le réseau se met en place et bientôt les adhérents des 7 bibliothèques associées, dont CHUZELLES, pourront, via leur bibliothèque respective, accéder à de nombreux ouvrages détenus par chacune d'entre elles. Lors d'un prochain bulletin, un article sera exclusivement réservé au futur fonctionnement de ce réseau de bibliothèques.

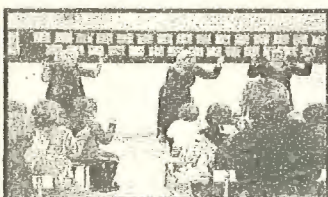
- La nouvelle exposition de printemps se prépare :

Le thème en sera : les abeilles....

Retenez les dates : du 12 mars au 6 avril



- Soirée contes :



Autour de Ad'Vienne que dira, le jeune public des écoles a écouté, repris les textes et chansons, mimé les contes aux thèmes variés le 9 décembre dernier.



COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE

MATERNONS ENSEMBLE (Association loi 1901 à but non lucratif)

Maternons ensemble est une association créée par et pour les parents et plus particulièrement les mamans. Elle propose avant l'arrivée de bébé et après la naissance:

- Des rencontres hebdomadaires dans 3 lieux différents (Les Roches de Condrieu, Serpaize et Vienne), instants de partage et d'information ;
- Des « Conversations corporelles avec bébé », ou massage bébé, lors de chaque rencontre hebdomadaire ;
- Des groupes de paroles (allaitement, pleurs de bébé, sommeil, ...)
- Des ateliers de portage et location d'écharpes et de porte-bébés;
- Des ateliers de communication non-violente « parler pour que les enfants écoutent » ;
- Information et location de couches lavables ;
- Ateliers « création cosmétiques maisons ».

Et bien d'autres activités encore, en fonction de la demande et de l'inspiration du moment.

Plusieurs mamans chuzelloises ont déjà participé à ces rencontres.

Les Roches de Condrieu, 16 rue nationale : les mardis matins entre 9h et 12h

Serpaize, Maison de la Ferme : les jeudis matins entre 9h et 12h

Vienne, centre socioculturel de l'Isle : vendredi après-midi entre 14h et 17h

Pour tout renseignement, contacter ☎ 06.15.04.67.08 ☎ 04.74.78.28.83

✉ [contact \[@ \] maternons-ensemble.fr](mailto:contact[@]maternons-ensemble.fr)

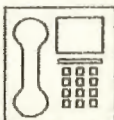
ACCUEIL DES PETITS CHUZELLOIS NÉS EN 2011

Pour la seconde année consécutive, la municipalité et les membres de la commission communale d'action sociale ont eu la joie de recevoir les nouveaux chuzellois nés en 2011, (avec leurs parents) vendredi 2 mars à 19h00 en Mairie.

COLIS DE FIN D'ANNÉE / REPAS DES AÎNÉS

- Les colis de fin d'année ont été remis au domicile des personnes âgées de 75 ans et plus ne pouvant pas participer au repas prévu cette année le dimanche 4 mars. La municipalité, sensible aux nombreux courriers reçus en mairie, remercie chaleureusement les personnes visitées de leur accueil et leur confiance.

- Le repas des Aînés, offert par la municipalité aux personnes âgées de 68 ans et plus ainsi qu'à leurs conjoints s'est déroulé comme chaque année au Mille club, dimanche 4 mars 2012.



CONTACTS

* Assistante sociale de secteur	Mme Jurdic	tel 04 78 79 00 10
* Correspondante ADMR	Mme Baudoux	tel 04 74 57 95 62
* Correspondant AFIPAEM	Mr France	tel 04 74 57 90 73
* Adjoint affaires sociales (mairie)	Mr Allard	tel 04 74 57 90 97



PÊLE-MÊLE

NOUVEL ENTREPRENEUR



AIDE-O-JARDIN : service à la personne spécialiste entretien des espaces verts

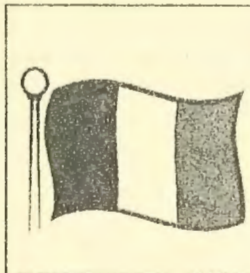
ACTUAL PAYSAGE : Création et aménagement d'espaces verts, entretien des espaces paysagers, végétalisation de toitures

Contact : 04 74 53 48 35 – 06 70 84 49 44 / 06 25 83 34 90 - Frédéric LENTILLON



ENTREPRENEURS & ARTISANS CHUZELLOIS : Un recensement (mise à jour) des entreprises, artisans, professions libérales domiciliés sur Chuzelles est en cours afin de compléter l'annuaire des professionnels en ligne, sur le site Internet de la commune. Si vous n'y figurez pas encore ou si les renseignements présents en ligne ont évolué, vous êtes invités à contacter la mairie (par mail, courrier, ou via le formulaire de contact du site).

ELECTIONS 2012



Réservez vos week-ends ...

Dimanche 22 avril et dimanche 6 mai 2012 : Elections présidentielles

Dimanche 10 et 17 juin 2012 : Elections législatives

TRANSPORTS PUBLICS REGIONAUX

MULTITUD'



En 1 clic, votre itinéraire sur mesure !

Véritable centrale de mobilité, grâce à son **calculateur d'itinéraires**, MULTI TUD donne à chacun une information complète sur les modes possibles et les temps de parcours prévisibles ; une information mise à jour au fil des actualités et des perturbations éventuelles, une réponse personnalisée pour chaque utilisateur. Toute l'info, tous les itinéraires, tous les transports publics.

<http://www.multitud.org>

Information et plan consultables en mairie

Mairie - 38200 CHUZELLES

Tél. : 04 74 57 90 97 Fax : 04 74 57 43 08

e-mail : mairie@mairie-chuzelles.fr

Site internet : www.mairie-chuzelles.fr

Horaires d'ouverture au public :

Mardi et jeudi : 8h30 - 11h30

Mercredi : 10h00 - 11h30

Vendredi : 16h00 - 19h00



INFORMATIONS SPORTIVES

➤ AGENDA SPORTIF :

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Finale des coupes nationales de gymnastique les 24 et 25 mars (Gymnase – Halle sportive Saint Romain en Gal et Seyssuel) ➤ Championnat de printemps de l'Isère (Tennis) les samedis et dimanches du 4 mars au 8 avril à Eyzin Pinet ➤ Festival mondial de danse le samedi 17 mars (Gymnase de Saint Romain en Gal) ➤ Le Printemps de Jardin le samedi 31 mars (Salon du bien être) et le dimanche 1^{er} avril (randonnée pédestre : 6, 10, 15, 20 ou 25 kilomètres) : salle des fêtes de Jardin ➤ CAP'Vélo : l'office de Tourisme de Vienne met à votre disposition 33 vélos urbains et 5 vélos enfants (gratuit jusqu'à 1 h 30, 3 € la ½ journée et 5 € la journée)
--	--

➤ HORAIRES DE LA PISCINE DE VILLETTE DE VIENNE :

	<p>Du 9 février au 30 juin 2012 inclus:</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>Lundi</td> <td>11 h 30 à 13 h 30</td> <td>16 h 30 à 19 h 15</td> </tr> <tr> <td>Mardi</td> <td>12 h 00 à 13 h 30</td> <td>16 h 30 à 18 h 45</td> </tr> <tr> <td>Mercredi</td> <td colspan="2">15 h 15 à 18 h 30</td> </tr> <tr> <td>Jeudi</td> <td>12 h 00 à 13 h 30</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Vendredi</td> <td>11 h 30 à 13 h 30</td> <td>16 h 30 à 18 h 45</td> </tr> <tr> <td>Samedi</td> <td colspan="2">14 h 00 à 17 h 30</td> </tr> <tr> <td>Dimanche</td> <td colspan="2">10 h 00 à 12 h 45</td> </tr> </table>	Lundi	11 h 30 à 13 h 30	16 h 30 à 19 h 15	Mardi	12 h 00 à 13 h 30	16 h 30 à 18 h 45	Mercredi	15 h 15 à 18 h 30		Jeudi	12 h 00 à 13 h 30	-	Vendredi	11 h 30 à 13 h 30	16 h 30 à 18 h 45	Samedi	14 h 00 à 17 h 30		Dimanche	10 h 00 à 12 h 45	
Lundi	11 h 30 à 13 h 30	16 h 30 à 19 h 15																				
Mardi	12 h 00 à 13 h 30	16 h 30 à 18 h 45																				
Mercredi	15 h 15 à 18 h 30																					
Jeudi	12 h 00 à 13 h 30	-																				
Vendredi	11 h 30 à 13 h 30	16 h 30 à 18 h 45																				
Samedi	14 h 00 à 17 h 30																					
Dimanche	10 h 00 à 12 h 45																					



"ça se passe à... CHUZELLES"

- Programme des manifestations associatives prévues sur la commune pour les semaines à venir :

DATE	MANIFESTATION	HORAIRE	LIEU
LUNDI 12 MARS	DON DU SANG	16 h-19 h	MILLE CLUB
SAMEDI 17 MARS	CONCOURS DE COINCHE TRAIT D'UNION	Après midi	MILLE CLUB
VENDREDI 23 MARS	SOIREE CODE DE LA ROUTE AFR	20 h 00	MILLE CLUB
SAMEDI 24 MARS	CARAMENTRAN SOU DES ECOLES	10 h 00	MILLE CLUB
SAMEDI 31 MARS	CONCERT DE PRINTEMPS CHORALE LA CLÉ DES CHANTS	20 h 30	EGLISE DE CHUZELLES
VENDREDI 27 AVRIL	MARCHE DE NUIT AFR	Rassemblement 20 h 30	DEPART MILLE CLUB
SAMEDI 28 AVRIL DIMANCHE 29 AVRIL	EXPOSITION ARTS ET LOISIRS A GOGO	14h-18h00 10h-17h30	MILLE CLUB
SAMEDI 5 MAI DIMANCHE 6 MAI	BALL TRAP ACCA	A partir de 14 h 00	CARRIERE
SAMEDI 12 MAI	CONCERT ECOLE DE MUSIQUE	16 h 30	MILLE CLUB
DIMANCHE 13 MAI	VIDE GRENIER SOU DES ECOLES	Journée	AIRE DE PIQUE NIQUE

- Les articles des associations (au format d'une demi-page) sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs
- La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.

CLASSES EN ...2

Allez, allez, il est plus que temps de nous regrouper !

Pas le temps de faire une première réunion avant les vacances de février ! Alors si vous êtes prêts pour vivre une année de réjouissances, faites vous connaître auprès :

- de la mairie (petit mot dans la boîte aux lettres avec vos coordonnées)
- par e-mail
 - o à l'ancienne secrétaire Anne Le Gouguec : anne.lggc@free.fr
 - o à l'ancienne présidente Pascale Chanal : thiriat.pascale@wanadoo.fr
- par téléphone
 - o 04 74 57 92 63 (répondeur de l'ancienne secrétaire)
 - o 06 72 00 98 36 (l'ancienne présidente)
 - o 06 83 19 13 08 (l'ancienne trésorière)
 - o 04 74 57 01 74 (Hubert Janin, ancien ...)

Un rappel des réjouissances de 2002 ?

- Bal de la Saint-Jean en Juin
- Tournoi de pétanque en Septembre
- Repas des classes en Décembre

Ca vous rappelle quelque chose ? Allez, allez, hop, on saute sur son téléphone. Et dès qu'une date sera fixée on organise une première réunion.

On compte sur vous !

SKI CLUB DE LA SEVENNE

Avec l'hiver qui arrive, le ski club revient

Après des annonces médiatiques sur un manque de neige inhabituelle les participants ne se sont pas précipités pour venir skier avec le ski club et nous avons dû annuler une bonne partie de nos sorties prévues en 2011.

Quel dommage que les médias privent les gens de pratiquer leur loisir car toutes les stations n'étaient pas logées à la même enseigne. Le ski club quand à lui change en dernière minute sa destination en fonction du temps et de l'état d'enneigement et c'est pour cela que depuis quelques années nous avons mis en place un tarif unique qui nous permet de changer plus facilement sans faire payer de supplément aux participants.

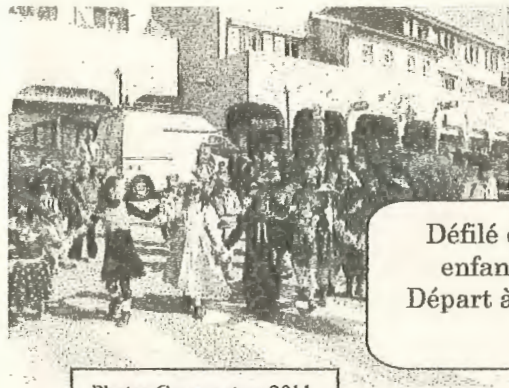
Voici notre nouveau calendrier 2011/2012 que vous pouvez déjà retrouver sur FACEBOOK et qui sera bientôt disponible chez quelques commerçants d'ici début décembre

Pour vos locations et tous renseignements vous pouvez nous contacter au 06 73 09 07 75 ou par mail à skiclubdelasevenne@hotmail.fr

DATES	LIEUX	TARIFS
26/02/2012	LES SYBELLES/ LA TOUSSUIRE	42 euros
11/03/2012	L'ALPE D'HUEZ	42 euros
25/03/2012	LA ROSIERE/ESPACE SAN BERNADO	42 euros
01/04/2012	TIGNES	42 euros

Si vous désirez venir vous promener, le transport est de 22,00 euros par personne.

A BIENTOT SUR LES PISTES !



Photos Caramatran 2011



CARAMATRAN

le samedi 24 mars 2012 au Mille club



Défilé des enfants
Départ à 10h

Tirage de la
tombola à 14h00

M. Hiver sera
brûlé : Vive
le printemps

1^{er} Prix : un ordina-
teur portable et de
nombreux lots

**RESTAURATION SUR PLACE,
BUVETTE ET BONNE HUMEUR**

*Merci aux commerçants, artisans, entreprises et professions libérales
de Chuzelles et des environs pour leur soutien.*

Merci aux personnels et enfants de la Garderie qui vont préparer M. Hiver.

NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX

Contact : soucoles.chuzelles@free.fr

LA CLE DES CHANTS - CHUZELLES

Bonne année à toutes et à tous,

2012 sera assurément fertile en événements importants ou futiles, graves ou drôles; l'important sera d'être là. Actif ? Pas trop passif ? Ce qui est sûr, c'est que la chorale vous proposera encore des chants comme la vie en inspire.

Vous viendrez à notre Concert de Printemps le 31 mars goûter les fruits de notre volonté d'évoluer... toujours dans la bonne humeur.

Ainsi, comme nous vous l'annoncions dans le précédent « Chuzelles Infos », nous nous sommes retrouvés les 5 et 6 novembre à Champagnoux. De très bonnes répétitions avec deux nouveaux chant(tier)s. En particulier « Nicolette » de Maurice Ravel. Notre veillée bien animée grâce à la préparation de choristes fut vraiment détendue. Nous avons bien fait l'humour ... mais... raisonnablement !

Le 19 novembre, nous avons vécu un moment très chaleureux : chanter à la Maison de Retraite de l'Isle à Vienne. L'échange avec les personnes résidentes ou visiteurs, fut très cordial. On apprend beaucoup, nous renouvellerons, ici et ailleurs.

Notons encore que notre repas annuel au Mille-Club, le 26 novembre a été très joyeux. La présence d'Annick Molina et son Limonaire ont largement contribué à l'ambiance.

Fi des rigueurs! ...Nous nous sommes époumonés sans vergogne.

Le 2 décembre, nous avons participé au Téléthon, d'abord en chantant au concert organisé à Seyssuel avec les chorales de Seyssuel, Villette de Vienne et de l'harmonie de Seyssuel, puis avec un stand au Marché de Noël, où des membres de la chorale ont proposé vin chaud et pâtisseries.

Ah! avant de vous quitter (Savez-vous que nous cherchons toujours et encore des choristes (ténors possibles ne pas s'abstenir)... eh bin, qu'est-ce que vous attendez... nous ça fait un moment qu'on vous attend !) A bientôt.

Pour nous contacter:

Simone PAYET : 04 74 57 90 83

Rita et Dominique BOIS: 09 75 43 48 95 (courriel: ridobo@wanadoo.fr)

Alain DACHEUX: 04 74 57 99 78

ou encore: lacledeschantschuzelles@yahoo.fr

31^{ème} Festival d'Humour

Lundi 12 mars
VILLETTE DE VIENNE
HASSAN : Le Beurjoie
Gentilhomme

Mardi 13 mars
SEPTÈME
Jean-Patrick DOUILLON

Mercredi 14 mars
SERPAIZE
Manoche le Piston

Jeudi 15 mars
CHONAS L'AMBALLAN
Jean-Patrick DOUILLON

Vendredi 16 mars
LUZINAY
Laurent Violet

Mardi 20 mars
EYZIN PINET
Topick - Fou, normal

Mercredi 21 mars
PRIMARETTE
Leny Sellam
Des maux en l'ère

Jeudi 22 mars
CONDRIEU
Ali... Au pays des merveilles

Vendredi 23 mars
CHASSE SUR RHONE
Serge Llado

Samedi 24 mars
VIENNE
Trinidad Le Miroir

Jeudi 29 mars
PONT EVEQUE
Bernard Azimuth

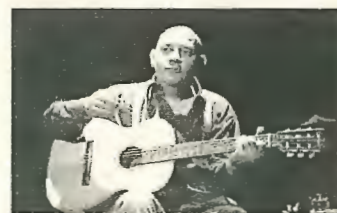
Lundi 26 mars
LES COTES D'AREY
Leny Sellam : Des maux en l'ère

Soirée de Clôture
Vendredi 30 mars
JARDIN
Le Grandiloquent et Albert Meslay

Mardi 27 mars
SEYSSUEL
Eric Toulis



Mercredi 28 mars
CHUZELLES
Gérard Morel



Chuzelles accueillera l'artiste Gérard Morel et sa guitare le 28 mars à 20h30 au Mille Club. Sculpteur des mots et chirurgien des maux, Gérard Morel façonne avec amour, patience et gourmandise un répertoire minutieux, fraternel et bon vivant de chansons gaies, tendres et délurées. Il déboule avec un nouvel opus à l'humour communicatif qui réserve de drôles de surprises. Les billets sont à la vente en mairie au prix de 14 € l'unité. Ce dernier vous coûtera 17 € à l'entrée du spectacle.